

NOTICE
SUR
PIERRE LAGNIER

PAR M. MÉRESSE, MEMBRE TITULAIRE

Dans une séance précédente notre honorable Président nous invitait à rechercher et à publier quelques noms célèbres de concitoyens, et à tirer de l'oubli tout ce qui pouvait honorer notre cité.

Parmi les plus humbles et les moins connus est *Pierre Lagnier*, auteur ou plutôt compilateur du xvi^e siècle.

Le hazard des ventes publiques a amené dans nos mains, un de ses ouvrages presqu'inconnu et qui ne tiendra qu'une bien modeste place dans la bibliographie compiénoise.

Le volume de format in-16 est bien conservé : la reliure du temps, en veau plein, doré sur les plats, comme la tranche, a un peu souffert : le dos à nerfs est arraché ainsi que les feuilles de garde et le privilège.

L'ouvrage composé en 1541 a eu plusieurs éditions *post alias editiones plurimis locis auctum*, il a pour titre : *Ex M, T, Cicerone insignium sententiarum elegans et perutile Compendium*, Autore PETRO LAGNERIO, *Compendiensi*, et a été imprimé à Lyon, chez Jean Tournay et Guillaume Gazée.

Notre exemplaire porte la date de 1552 et a appartenu aux frères Minimes de Metz, car sur le titre on lit la note manuscrite : *Ex Bibl. Minimorum Metentium K 344.*

Ce recueil des plus remarquables sentences de Cicéron est divisé en quatre livres et se termine par un extrait des maximes et sentences des meilleurs auteurs latins.

Chacun de ces livres est précédé d'une lettre de l'auteur, en langue latine.

En tête du premier, l'auteur s'adresse à son bienfaiteur. Cette préface ne renferme rien qui la distingue de toutes celles de l'époque ; mais en la terminant Lagnier nous annonce que l'approbation donnée à son travail l'engagera à tenter quelque œuvre plus importante : *ad graviora etiam fortasse excitabimur* : A-t-il tenu sa promesse ? Malgré ses nombreuses éditions, rien ne fait supposer qu'il y ait donné suite, et toutes nos recherches ne nous ont pas permis d'augmenter le bagage littéraire de notre Lagnier. Les manuels du libraire les plus complets n'indiquent pas même l'ouvrage dont nous vous offrons un spécimen.

De l'auteur lui-même nous ne pouvons vous dire que peu de chose ; nous n'avons pu découvrir la date de sa naissance ni celle de sa mort. Cambry dans sa *Description du Département* ne cite que son nom, répété par d'autres d'après lui et le titre de son seul ouvrage connu alors comme aujourd'hui.

Les dédicaces des second et troisième livres vont nous fournir quelques renseignements sur l'auteur et sur d'autres personnages de Compiègne à cette époque.

Nous apprenons par celle du troisième livre intitulé *des Paraboles* adressée à très-doctes personnages, Fernand Béranger et François Féret, docteurs ès-loix, que Lagnier étudiait le droit à Toulouse en 1541. C'est un prolix hommage de reconnaissance pour l'amitié et l'accueil tout paternel

qu'il a rencontrés près de ses deux professeurs qui le traitaient comme leur fils.

La quatrième épître adressée à François de l'Olive, son condisciple et fils de l'avocat du Roi, à Toulouse, exprime les mêmes sentiments de gratitude pour une autre honorable famille et prouve que notre auteur avait su se créer dans cette ville des relations convenables à sa position et à sa naissance.

La plus intéressante de ces dédicaces est celle du deuxième Livre ; permettez-nous de vous en traduire quelques passages : elle est longue et verbeuse, mais nous en écarterons les lieux communs et ce qui ne touche pas à Compiègne. Accordez quelqu'indulgence à Lagnier pour son style ampoulé, en faveur de son siècle, et surtout pour son enthousiasme, pour son amour du sol natal.

« A très-honorable homme,

« Pierre Baudet, très-digne Procureur du Roi, à Compiègne

« Pierre Lagnier de Compiègne, Salut.

« Dans notre condition, dans tout Compiègne nous nous
« réjouissons d'avoir un protecteur tel que vous ; car c'est
« là que préside ce juge très-équitable, de la famille des
« Thibault ; c'est là que veille aux intérêts du fisc, cet avocat
« du Roi, de la même famille ; c'est là que deux très-équitables
« prévôts rendent la justice aux habitants urbains et forains ;
« C'est là que, par l'entière intégrité des avocats, les plus
« humbles ne redoutent plus d'injustice, là que les plus
« élevés vivent dans la concorde, au sein d'une parfaite tran-
« quillité ;

« C'est là qu'on voit surtout honorer et respecter la religion,
« sans qu'elle ait à craindre la moindre atteinte.

« De même que tout ce qu'il y a de meilleur dans chaque

« genre nous paraît réuni dans cet étroit espace, comme en
« une corne d'abondance, de même ce lieu nous semble un
« magasin comblé des choses les plus exquisés et des plus
« florissantes productions et par là mérite son nom de *Com-*
« *pendium*.

« Aussi, suis-je convaincu que si le Destin nous ramenait
« Jupiter ou Apollon entouré des Muses, ils abandonneraient
« l'Hélicon pour faire de notre pays leur séjour favori : *relicto*
« *Helicone, suam istic sedem sit positurus* ; surtout quand
« nous voyons notre Sire le Roi François (que nous pla-
« çons dans notre amour bien au-dessus des divinités ou-
« bliées de la Fable) se plaire infiniment à Compiègne à cause
« de la salubrité de l'air et de la beauté de notre ville.

« Nous sommes fiers de notre nom, fiers d'être nés dans
« cette famille si honorable et si recommandable des Lagnier ;
« heureux d'avoir Laurent Lagnier pour père ; heureux de
« sortir d'une famille de robe, car Compiègne s'en réjouira
« lui-même, tant qu'il sera debout.

« Ses trois fils, dont je suis le plus jeune, suivront la glo-
« rieuse carrière de leur père. Ce but leur sera d'autant plus
« facile à atteindre que vous favoriserez de votre bienveillance
« accoutumée les fils comme le père. Je suis moi-même le
« meilleur garant de l'affection que vous a vouée cet Isaac
« Lagnier, votre humble et reconnaissant serviteur : il est mon
« oncle paternel ; ses bienfaits nous ont faits ce que nous
« sommes.

« Nous ne permettrons pas que personne élève un doute
« sur nos sentiments pour vous, sur ceux que nous vous
« avons toujours témoignés et nous l'affirmons hautement dans
« cette épître par laquelle nous vous prions d'agréer favora-
« blement la dédicace de nos Apophtegmes.

« Votre serviteur.

« Toulouse, 10 Septembre 1544. »

« Ma lettre était écrite et terminée lorsque j'apprends la
« nouvelle de votre nomination à la présidence de Senlis : Je
« ne sais si je dois vous féliciter ou me plaindre de votre
« élévation à cette haute magistrature.

« Je me réjouis pour vous des nouveaux honneurs auxquels
« votre mérite hors ligne vous appelle tous les jours, bien
« digne de plus grands encore : en même temps, je me désolé
« de voir privé du charme de votre société, du fruit de votre
« expérience et de vos talents notre cher Compiègne dont
« vous étiez, sans aucun doute, le principal ornement, dont
« vous étiez l'oracle pour vous dire toute notre pensée.

« Je demande au Ciel que votre éloignement n'affaiblisse
« jamais l'affection qui vous lie à ceux que vous avez tant
« obligés.

« Recevez de nouveau mes salutations. »

Le lyrisme de Lagnier, à la brillante renaissance des lettres et des arts, a pu charmer ses érudits protecteurs ; à notre époque railleuse et sceptique, il n'appelle que le sourire ; mais était-ce calcul personnel ou prévision de l'avenir quand il abritait son enthousiasme mythologique sous les sententieuses maximes de Cicéron ? par exemple, celle-ci :

Vita hominis sine litteris mors est et hominis sepultura (1).

Ou mieux, cette autre :

Dignum laude virum Musa vetat mori.

Si l'homme se peint dans ses écrits, notre Lagnier dut laisser une mémoire intacte, celle de l'homme de bien : il avait pris pour devise et l'avait inscrite à la fin de son *Compendium*.

Nescit labi virtus.

(1) Page 347.

Dans cette dédicace de 1541, avons-nous dit, se retrouvent beaucoup de noms connus, beaucoup de nos aïeux, les plus honorés et les plus aimés.

Vers la même époque, en effet (1539), le procès-verbal de réformation de la coutume du bailliage de Senlis nous indique la position officielle de tous les protecteurs, amis et parents de notre auteur.

Pierre Baudet, procureur du Roi.

Martin Fillion, avocat du Roi.

Regnauld Picart, prévôt urbain.

Jacques Lecaron, prévôt forain. (Licencié-ès-lois, seigneur de Canly et du fief Becquerel).

Laurent Lagnier (1), procureur, père de l'auteur.

Isaac Lagnier, procureur, oncle de l'auteur.

Nicole, Antoine, Claude et Jacques Thibault, avocats et procureurs et quatre ou cinq autres.

Florent Lagnier, élu procureur de la ville en 1550.

En cette même année, à Compiègne, étaient aussi trois autres prévôts en charge :

Jean du Ruysel (2), prévôt de l'exemption de Pierrefonds.

Anthoine Murrien, prévôt de Margny.

Bernard de Carluy, prévôt de Jonquières.

Au milieu de tous, s'élevait la famille des Thibault et les éloges de notre Pierre Lagnier étaient bien mérités.

Ils s'adressent à M^e Laurent Thibault, noble homme, licencié-ès-lois, lieutenant-civil et criminel du bailli de Senlis en la châtellenie de Compiègne.

A l'époque que nous citons, Nicole Thibault était conseiller

(1) L'édition originale in-4o imprimée à Paris pour Galiot du Pré et Jehan André, libraires, le 26 janvier 1539. (1540), porte *Lasnier*. L'édition de 1703 éditée par de Saint-Leu, imprimée à Paris, porte *Lanier*.

(2) L'édition de 1703 porte *Durussel*.

du Roi, procureur général en son parlement de Paris et l'un des commissaires royaux sur le fait de la réformation des coutumes en l'Île-de-France.

Nous apprendrons à vénérer, à aimer tous ces noms, quand nous ouvrirons nos archives locales, nos comptes officiels, nos registres d'affaires de la ville ; nous retrouverons ces noms à chaque page de nos annales, parmi les gouverneurs attournés, parmi les douze notables qui, d'après l'ordonnance de Charles VI, devaient aider à la gestion des affaires de la cité, parmi ceux des utiles citoyens chargés, chaque année, d'asseoir et de percevoir les tailles dans chaque paroisse, de répartir les logements de troupes, de veiller aux fortifications, de gérer la Table-Dieu. Nous nous rappellerons que toutes ces fonctions étaient gratuites, qu'il y avait souvent de sérieux danger dans leur accomplissement, que la vie communale amenait chaque jour, en ces temps de troubles, une charge nouvelle à ces hommes intelligents et dévoués.

Parmi les généreux défenseurs des droits souvent méconnus de la cité, nous nous honorerons de compter maintes fois les Lagnier, les Thibault, envoyés à Senlis par devers M. le Bailly ; à Chantilly, devers M. le Connétable ; à Paris, à Blois, à Tours, devers MM. du Conseil royal ; par devers le Roi lui-même, quelquefois.

Nous nous souviendrons qu'en 1469, Jehan Thibault allait représenter la ville de Compiègne, aux États-Généraux de Tours, en compagnie de Pierre du Ruysel et de Regnault de Montdidier, en face du farouche Louis XI.

Deux siècles plus tard, Thibault d'Arneval présentait les clefs de la ville à l'entrée solennelle de Louis XIV, encore enfant, accourant chercher un refuge dans sa fidèle ville de Compiègne, contre la révolte des Parisiens et recevait de la bouche de la Reine-mère, à son départ, ce compliment si honorable pour la ville et pour son lieutenant-général : « Je

suis assurée de votre fidélité : assurez-vous aussi de mon amitié. »

Bien modeste fut sans doute la carrière de notre Pierre Lagnier; nous le voyons, seulement en 1551, à la date du 2 février, prendre part comme notable, à une délibération publique, à Compiègne, dans l'affaire des *francs-fiefs* si importante pour notre ville.

